



NAFTA Technical Working Group on Pesticides
Grupo de Trabajo Técnico del TLCAN sobre Plaguicidas
Le groupe de travail technique de l'ALENA sur les pesticides

Fichier : FR0100FF

FICHE DES RÉALISATIONS

TITRE DU PROJET : Élimination des sources de différends commerciaux

BUT : Élimination de sources de différends commerciaux définies

CONTEXTE :

Les tendances montrent que, en l'absence de limites maximales de résidus (LMR) ou de tolérances dans les pays importateurs, les comités de l'Accord commercial Canada - États-Unis (ACCEU), et maintenant, ceux de l'ALENA, mettaient l'accent de façon assez exclusive sur les questions relatives aux sources des différends commerciaux. À cause des questions relatives aux sources des différends commerciaux observées au cours des dernières années, le sous-comité des résidus dans les aliments du Groupe de travail technique de l'ALENA sur les pesticides (GTT de l'ALENA) a établi une approche officielle pour le processus d'identification, d'établissement des priorités et d'élimination des sources actuelles des différends commerciaux. À cette fin, on a créé un groupe d'orientation multipartite, l'équipe d'élimination des sources des différends commerciaux, dont le travail le plus remarqué est la publication d'un document de l'ALENA intitulé : *Procédures pour la définition et l'élimination des sources de différends commerciaux de l'ALENA relatifs aux pesticides*, en avril 1998.

L'équipe d'élimination des sources des différends commerciaux a identifié 5 catégories de sources des différends commerciaux et elle a préparé des recommandations pour l'élimination de chacune d'elles. Alors que le sous-comité des résidus dans les aliments joue un rôle de chef de file pour l'élimination des sources de différends commerciaux de la catégorie A, il n'a aucun rôle direct dans l'élimination de celles des catégories B, C et D. Les sources des différends commerciaux de la catégorie A sont celles où la LMR associée à une utilisation homologuée dans le pays exportateur ne respecte pas la réglementation d'un autre pays.

Alors que le sous-comité des résidus dans les aliments cherche à déterminer l'état des sources de différends commerciaux des catégories autres que la catégorie A, les producteurs doivent collaborer avec les demandeurs d'homologation à l'élimination des différences identifiées dans les valeurs de LMR.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS :

En mars 2000, on a lancé un appel pour la désignation des sources des différends commerciaux de catégorie A, ainsi que pour la communication, d'ici le 30 avril 2000, de l'identité des sources possibles aux représentants du sous-comité sur les résidus dans les aliments. Ce processus n'a pas permis l'identification de sources supplémentaires de la catégorie A. Donc, on doit remplacer ce programme par un tableau de suivi pour les sources de la catégorie A identifiées, et à l'élimination desquelles le sous-comité collabore, ainsi que par un tableau de suivi pour toutes les sources des différends commerciaux des catégories autres que la catégorie A. Ce projet est maintenant terminé.